

## **GE\_GERICHTE JTDP/1526/2024 vom 16. Dezember 2024**

GE Cour de justice, 2024-12-16, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_JTDP\\_1526\\_2024](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_JTDP_1526_2024)

FR: GE\_GERICHTE JTDP/1526/2024 du 16 décembre 2024

IT: GE\_GERICHTE JTDP/1526/2024 del 16 dicembre 2024

### **Erwägungen**

#### **E. 0**

Total : CHF 10'551.30 Observations : - 21h à CHF 200.00/h = CHF 4'200.-. - 14h40 à CHF 110.00/h = CHF 1'613.35. - 7h20 à CHF 200.00/h = CHF 1'466.65. - 9h à CHF 110.00/h = CHF 990.-. - Total : CHF 8'270.- + forfait courriers/téléphones arrêté à 10 % vu l'importance de l'activité déployée (art. 16 al. 2 RAJ) = CHF 9'097.-

- 41 -

P/15649/2020

- 2 déplacements A/R à CHF 100.- = CHF 200.- - 2 déplacements A/R à CHF 100.- = CHF 200.- - 3 déplacements A/R à CHF 55.- = CHF 165.- - 2 déplacements A/R à CHF 55.- = CHF 110.- - TVA 7.7 % CHF 236.20 - TVA 8.1 % CHF 543.10 Entretiens avec le client : 13 conférences avec le client, non détenu, ne sont pas justifiées par la nature de la procédure et les besoins procéduraux. Sont admis : 1 entretien de début de mandat est admis à raison d'1h30 (stagiaire), 4 entretiens en prévision de chaque audience (procédure préliminaire) pour une durée totale de 3h45 au tarif chef d'Etude, 1 entretien en prévision de l'audience de jugement d'une durée d'1h30 (tarif chef d'Etude) et 1 entretien supplémentaire d'une durée d'1h00 au tarif chef d'Etude. Total: 1h30 au tarif stagiaire (avant 2024) et 2h15 au tarif chef d'Etude (avant 2024) et 3h00 au tarif chef d'Etude en 2024.

Audiences : 7h05 (procédure préliminaire) et 8h00 (audience de jugement avec lecture du verdict). Total: 15h05 - 1h05 au tarif chef d'Etude avant 2024, 8h00 au tarif chef d'Etude en 2024, 4h30 au tarif stagiaire avant 2024 et 1h30 au tarif stagiaire en 2024.

Etude du dossier (hors consultation au greffe des autorités pénales, 5h10), admise à hauteur de 15 heures au tarif chef d'Etude, auxquelles s'ajoutent 10 heures de préparation de l'audience de jugement au tarif stagiaire. Total : 30h10, soit 10h00 au tarif chef d'Etude en 2024, 13h10 au tarif stagiaire en 2024, 4h00 au tarif chef d'Etude avant 2024 et 3h00 au tarif stagiaire avant 2024.

Déplacements: 7 (audiences) et 3 (consultations du dossier). Total: 10 forfaits (3 au tarif stagiaire avant 2024, 2 au tarif chef d'Etude avant 2024, 2 au tarif stagiaire en 2024 et 2 au tarif chef d'Etude en 2024).

Forfait courrier / téléphones: 20%

Indemnisation du défenseur d'office Bénéficiaire : B\_\_\_\_\_ Avocat : E\_\_\_\_\_ Etat de frais reçu le : 25 novembre 2024

Indemnité : CHF 6'316.65 Forfait 20 % : CHF 1'263.35 Déplacements : CHF 900.00  
Sous-total : CHF 8'480.00 TVA : CHF 672.50 Total : CHF 9'152.50

- 42 -

P/15649/2020

Observations : - 19h05 à CHF 200.00/h = CHF 3'816.65. - 12h30 à CHF 200.00/h = CHF 2'500.-. - Total : CHF 6'316.65 + forfait courriers/téléphones 20 % = CHF 7'580.- - 6 déplacements A/R à CHF 100.- = CHF 600.- - 3 déplacements A/R à CHF 100.- = CHF 300.- - TVA 7.7 % CHF 277.20 - TVA 8.1 % CHF 395.30 Entretiens avec le client : 20 conférences avec le client, non détenu, ne sont pas justifiées par la nature de la procédure et les besoins procéduraux. Sont admis : 1 entretien de début de mandat est admis, 4 entretiens en prévision de chaque audience (procédure préliminaire), 1 entretien en prévision de l'audience de jugement et 1 entretien supplémentaire, soit 7 entretiens de 60 minutes. Total : 7h00, soit 2h00 en 2024 et 5h00 avant 2024.

Etude du dossier (hors consultation au greffe des autorités pénales, soit 90 minutes), admise à hauteur de 12 heures, auxquelles s'ajoutent 2 heures de préparation de l'audience de jugement. Total : 9h30, dont 2h00 en 2024.

Audiences : 7h05 (procédure préliminaire) et 8h00 (audience de jugement avec lecture du verdict). Total: 15h05 Déplacements: 7 (audiences) et 2 (consultations du dossier). Total: 9 forfaits, dont 3 en 2024.

Forfait courrier / téléphones: 20%

Restitution de valeurs patrimoniales et/ou d'objets Lorsque le présent jugement sera devenu définitif et exécutoire, il appartiendra à l'ayant- droit de s'adresser aux Services financiers du pouvoir judiciaire (finances@justice.ge.ch et +41 22 327 63 20) afin d'obtenir la restitution de valeurs patrimoniales ou le paiement de l'indemnité allouée, ainsi que, sur rendez-vous, au Greffe des pièces à conviction (gpc@justice.ge.ch et +41 22 327 60 75) pour la restitution d'objets. Notification à A\_\_\_\_\_, via son conseil Notification à B\_\_\_\_\_, via son conseil Notification à C\_\_\_\_\_, via son conseil Notification à OFFICE CANTONAL DES ASSURANCES Notification au Ministère public par voie postale

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.